

L'ESSENTIEL KARAIBE® Pro LA REFERENCE INSECTICIDE A LARGE SPECTRE DES GRANDES CULTURES

 **Karaibe® Pro**

syngenta.

 **Karaibe® Pro**

- **Composition :**
100 g/l lambda-cyhalothrine
- **Formulation :**
CS Suspension de capsules
Technologie Zeon
- **DRE :** 48 heures
- **Emballages :**
bidons S-pac® de 1 litre
et 5 litres

UN SERVICE ASSOCIE

 **VigieVirose®**

Syngenta propose un outil de suivi de la présence des ravageurs sur céréales et colza et du risque de transmission de viroses pour vous aider à mieux protéger vos cultures.

Renseignez-vous auprès de votre distributeur ou sur www.syngenta.fr

Préconisations des cultures, cibles et conditions d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr



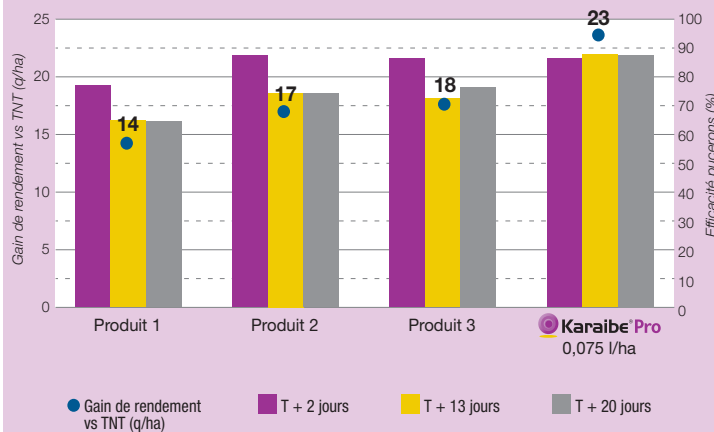
EFFET DE CHOC ET DURÉE D'ACTION

La substance active de **KARAIBE Pro** est très liposoluble et très peu volatile, ce qui lui confère plusieurs avantages :

- Une rapide mise à l'abri du lessivage et des ultraviolets.
- Une efficacité, même en cas de fortes températures.
- Une action de choc immédiate et une bonne durée d'action.

UNE LONGUE PROTECTION PRESERVANT LE RENDEMENT DES CULTURES

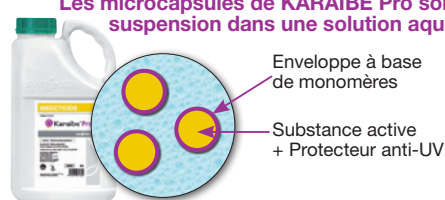
Synthèse de 6 essais sur pucerons du feuillage à l'automne sur orge d'hiver de 2012 à 2017



KARAIBE Pro : UNE FORMULATION QUI FAIT LA DIFFERENCE

La formulation **KARAIBE Pro** repose sur un procédé original conçu par Syngenta qui enferme la substance active dans de minuscules capsules.

Les microcapsules de **KARAIBE Pro** sont en suspension dans une solution aqueuse



- **Maillage de monomères calibrés** pour optimiser la libération de la matière active au contact de la feuille et donc l'effet de choc.
- **Protecteur anti-UV** contenu dans la microcapsule pour prolonger sa durée d'action.

+ Efficacité

- Effet de choc optimisé
- Longue durée d'action
- Amélioration de la résistance au lessivage

+ Sécurité

- Réduction du risque d'irritation et de contact accidentel permise par le procédé d'encapsulation et un emballage adapté S-pac

+ Praticité

- 34 x moins de solvant que dans une formulation EC
- Non inflammable
- Compatible avec une large gamme d'herbicides et de fongicides (excepté pendant les périodes de floraison ou production d'exsudats).

MULTI-RAVAGEURS ET MULTI-CULTURES

KARAIBE Pro est l'insecticide le plus polyvalent du marché : il est **homologué sur plus de 150 cultures et pour plus de 200 ravageurs**. Retrouvez ci-dessous l'essentiel des conditions et recommandations d'utilisation en grandes cultures.

Cultures	Cibles	Doses (l/ha)	Mention "Abeille"	ZNT aquatique	DAR	Nombre d'applications
Betterave industrielle et fourragère (betterave à sucre et fourragère)	Altise, <i>Lixus juncii</i>	0,05	-	20 m	7	2
	Pégomyie, Noctuelles défoliatrices, Teigne de la betterave	0,0625	-	20 m		
	Cicadelles	0,075	PE+F	50 m		
Céréales à paille (Blé dur printemps / hiver, Blé tendre printemps / hiver, Epeautre, Orge printemps / hiver, Seigle, Triticale)	Mouches mineuses (<i>agromyzides</i>)	0,0625	-	20 m	28	3
	Tordeuse des céréales (<i>cnephasia</i>)	0,0625	F	20 m		
	Puceron sur épis	0,0625	PE+F	20 m		
	Cécidomyies	0,075	F	50 m		
	Cicadelles, Pucerons du feuillage	0,075	PE+F	50 m		
Crucifères oléagineuses (Bourrache, Cameline, Chanvre, Colza, Moutarde, Navette, Sésame)	Petite altise, Grosse altise, Noctuelles défoliatrices, Tenthrede de la rave	0,05	-	20 m	35	3
	Charançon des siliques, Méligèthes	0,05	F	20 m		
	Charançon du bourgeon terminal, Charançon des tiges	0,075	-	50 m		
	Pucerons	0,075	PE+F	50 m		
Graines protéagineuses (Féveroles, Lupin, Pois fourrager, Pois protéagineux de printemps / d'hiver)	Bruche, Tordeuse du pois, Thrips, Sitones	0,0625	F	20 m	14	2
	Puceron noir, Puceron vert	0,0625	PE+F	20 m		
	Cécidomyie du pois, Noctuelles défoliatrices	0,075	F	50 m		
	Pucerons	0,075	PE+F	50 m		
Maïs (Maïs, Millet, Miscanthus, Moha, Panic, Sorgho)	Sésamie, heliothis	0,15	F	50 m	7 (Sauf Sorgho 14)	2
	Cicadelles, Pyrale	0,2	-	50 m		
	Vers gris - Noctuelles (<i>en plein</i>)	0,075	-	50 m		
				50 m	28	

DAR : Délai Avant Récolte - **ZNT aquatique** : Zone Non Traitee par rapport aux points d'eau - **NB** : Selon la réglementation en vigueur, il est possible de réduire la largeur de la ZNT de 50 ou 20 mètres à 5 mètres si les conditions suivantes sont respectées simultanément : Mise en place d'un couvert végétal herbacé ou arbustif permanent sur au moins 5 mètres de large en bordure du point d'eau, utilisation de buses à limitation de dérive agréées et tenue d'un registre des applications de produits effectuées sur la parcelle.

Nb. Applic. : Nombre maximum d'applications par culture et par an.

Mention abeille : - F : Emploi autorisé durant la floraison, **en dehors de la présence d'abeilles, pour une application par culture, application le soir**. - PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats, **en dehors de la présence d'abeilles, pour une application par culture, application le soir**.

Durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active de la famille des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active de la famille des triazoles ou imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier.

Pour l'ensemble des cultures, usages homologués et autres préconisations d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou consulter : www.syngenta.fr

Attention - H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du 1,2-benzisothiazolone. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

KARAIBE® PRO - AMM N° 9800336 - Composition : 100 g/l lambda-cyhalothrine * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de : 5 mètres contre les coléoptères phytophages (altise) pour l'usage sur betterave potagère et bette, 20 mètres pour les usages en traitement de sol et foliaires à l'exception des applications multiples jusqu'à la dose de 12,5 g sa/ha et aux doses supérieures, 50 mètres pour tous les autres usages en champ, les usages sur vigne, baies et en arboriculture. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de : 20 mètres pour les usages en pulvérisation en champ aux doses ne dépassant pas 6,25 g sa/ha, 50 mètres pour les usages en traitement de sol et pour tous les autres usages en champ à la dose maximale de 11 g sa/ha et pour les usages sur cultures florales et plantes vertes. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison ou en période de production d'exsudats, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes, enlever les adventices avant leur floraison, sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention pour les usages indiqués. Pour le détail des mentions abeilles accordées : se reporter à l'intérieur du livret. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. * Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **N° Vert 0 800 803 264**

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.